

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

Un an.... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon

Propriété
Publique

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

Election à la Délégation

Dimanche va avoir lieu l'élection à la délégation, et M. Louis Légarde s'y présente sans se mettre en frais et sans qu'on lui oppose de concurrent.

Nous n'avons pas besoin de redire que cette abstention de concurrent était prévue par tout le monde, même par l'intéressé qui, à cause de cela, n'a pas jugé que c'était la peine de se déranger.

Le Réveil n'a pas caché la campagne qu'il a entreprise contre les pretendues institutions libérales dont nous sommes dotés, quand le gouvernement, par une faute insigne, les a livrées à la merci d'une famille et du cléricalisme le plus militant.

A cette époque, l'administration centrale savait déjà que les maisons Légarde exerçaient une prépondérance fâcheuse, par rapport au développement commercial de la colonie, dont elles tentaient par tous les moyens d'absorber le monopole à leur seul profit.

La première entreprise tentée à cet effet, a été de chasser la succursale d'une banque anglaise et de se créer le monopole des opérations financières, avec privilège d'émission de billets contrairement à nos lois françaises qui réservent à l'Etat de frapper monnaie.

Au point de vue de se rendre maître du commerce, c'était là le levier dont on devait se servir pour avoir une action directe sur tout ce qui pouvait se faire, ou s'entreprendre commercialement.

Cette main basse mise sur les velléités commerciales des uns et des autres, n'a pas suffi à leurs auteurs. On le sait, les MM. Légarde ne jouissaient pas précisément d'une considération parfaite auprès du populo même; pour en refaire ce que l'on appelle la virginité, ils n'ont rien trouvé de mieux que de s'emparer du clergé de la colonie en installant leur frère l'abbé à la tête du dit.

On reconnaît aujourd'hui que leur entreprise a parfaitement réussi au point de vue d'annuler la liberté du bulletin de vote qui est devenue une fiction libérale.

On sait aussi les déboires que la colonie a éprouvés de la venue du frère abbé, que l'on avait eu soin d'agrémer du titre pompeux de Monsignore.

Par un malheur d'atavisme de famille, le feu a pris à l'église; et cette pauvre église brûlée, comme par miracle, a servi à tourner la tête aux gens les moins susceptibles de la perdre à propos d'église et de religion.

Sur ce tremplin électoral, le plus sensible aux âmes qui se croient des droits à la félicité éternelle en déchirant leur prochain à belles dents, on a échaffaudé toute la domination cléricale dont nous subissons aujourd'hui les effets.

M. l'abbé Légarde, par son entente des affaires a ruiné le premier entrepreneur de la réfection de la défunte église de nos Pères, et il est en train de vouloir en faire autant de celui de sa cathédrale. Ce sera peut-être un peu plus scabreux, parceque l'on ne recommence pas impunément deux fois le même tour de force.

Grâce à cette église incendiée, grâce à la cathédrale inachevée, par ce double malheur voulu ou non. Monsignore bénéficie de la compassion des saintes âmes. Et ces saintes âmes, que dit-être, sont tenaces dans leur rancune chrétienne, et c'est M. Louis qui bénéficie au temporel (entendons nous) de ces sacro-saintes dispositions.

Politiquement parlant, nous subissons une crise politique cléricale dont Monsignore est l'objectif spirituel, et dont M. Louis, son frère, recueille les fruits ou les bénéfices plus palpables que toutes les émotions religieuses du monde.

Dire qu'à ce petit trafic, la pauvre religion n'en a pas attrapé plus d'une entorse, ce serait mentir; où Monsignore s'en apercevra le plus et le mieux, ce sera le jour où il inaugurera sa cathédrale à l'intention d'une population qui aura fui la malchance déversée à pleines mains sur ce malheureux pays.

Nous avons dit que les Légarde avaient commencé par mettre la main sur la Banque, puis sur le clergé; cela ne pouvait pas leur suffire, il a fallu en faire autant, par des moyens à eux, sur tous les rouages administratifs. Qui ne

se rappelle et qui ne déplore en même temps les exploits scandaleux des Julian, des Cousturier et des Angoulvant! Que c'était donc touchant de voir avec quelle soumission, avec quelle bassesse même ces gouvernants s'abaissaient devant le veau d'or. Les contrats, les emprunts, les faveurs, les priviléges de toutes sortes, tout cela, oh le bon temps! s'escamotait comme des muscadets, et c'est le pauvre diable de contribuable qui soldait toutes ces fantaisies politico-administratives.

Deux seules sont restées en travers, l'emprunt de 300,000 francs et la baleine, morceaux trop difficiles à digérer. Que n'a-t-on pas fait pour en faciliter la digestion, jusqu'à une sauce Troude insurgée au cours d'un pique-nique sélect, dont il n'est resté aucune relation officielle.

La baleine a disparu, aujourd'hui on se rabat sur une autre exploitation, la trappe à la morue, qui doit faire le bonheur des Miquelonnais et le malheur des gens de l'île aux Chiens. Ces derniers ont la dent dure et ils se rappellent avoir déjà été refaits en pleine période électorale: la veille de l'élection on leur jurait qu'il n'y aurait pas de baleine et le lendemain la baleine reprenait en sous-main plus vivace et plus acharnée que jamais à s'imposer.

Il en sera de même de la trappe à morue, en ce moment on fait le mort, on fait semblant de n'y plus penser, mais quand le scrutin sera clos, elle ressuscitera à nouveau.

Baleine, frigorifique, trappes à morue, autant de spéculations fructueuses que le mandat de délégué offre en perspective à M. Louis Légarde en compensation, bien entendu, des peines, des soins et des tracas qu'il se donne, oh combien! pour sauvegarder nos intérêts.

Qui ne sait que si nous n'avons pas le Port franc, ce n'est que parceque M. Légarde y est opposé; ce serait le relèvement général de la colonie, cela n'entre pas dans ses vues personnelles, ni dans son programme.

Qui ne sait encore que si le reliquat de l'emprunt du creusage du Barachois n'a pu être affecté à d'autres travaux

susceptibles de procurer du travail dans un hiver si doux, c'est M. Légasse qui a voulu y mettre entrave et se réserver la meilleure part pour mettre à exécution son projet de téléphone, afin de relier sa succursale de Miquelon au chef-lieu où est sa maison principale.

Après de tels exploits, dont nous sommes les victimes, est-il admissible, même à défaut de candidat, que nous allions voter pour M. Louis Légasse et l'absoudre par nos votes de tout le mal qu'il a fait, de tout ce qu'il entreprend à l'encontre de nos vrais intérêts, servant de la pression cléricale qu'exerce son frère le curé, pour maintenir cette domination de famille dont le joug s'appesantit de plus en plus sur nous.

Aujourd'hui que la misère ou la gène est à presque toutes les portes, qui ne se rend enfin compte que M. Louis Légasse n'a jamais travaillé que pour lui seul et au détriment de la masse, qu'elle soit ouvrière ou commerçante.

Qui ne convient que ce trust des trois plus importantes maisons morutières a été le dernier coup porté au commerce local. Jusqu'ici les mauvaises campagnes de pêche, par la rareté de la morue, ne lui ont pas permis de porter tous les fruits qu'il en attendait, il ne sera qu'à parer les mauvais coups de la fortune. Seuls les ouvriers et les petits pêcheurs ont été à s'apercevoir qu'au lieu d'avoir trois portes où aller frapper pour y vendre leurs produits, ou y demander de l'ouvrage, il n'y en a plus qu'une, où l'on est d'autant plus inexorable qu'il n'y a plus de voisins où aller s'adresser.

A de telles dispositions cléricales et politiques aussi intransigeantes, aussi personnelles, aussi vexatoires, doit-on faire la charité d'un vote à M. Légasse?

Non! on s'abstient plutôt, ou mieux on vote, à titre de remerciement, à l'île aux Chiens, pour le citoyen Jacques Revert, qui a eu le courage de faire signer une pétition contre la trappe à la morue; à Saint-Pierre, pour tout partisan avéré de la suppression de la fonction de délégué en inscrivant son nom à la place de celui de M. Légasse qui a abusé de son mandat, comme il a abusé de nos votes.

Les faits et gestes de notre Délégué

Ses attributions, ses obligations

Les contribuables de la colonie savent-ils ce qu'est un Délégué?

Se sont ils rendu compte des attributions qui s'attachent à ce titre?

Connaissent-ils les obligations imposées, par sa fonction, au délégué d'une colonie? Certainement, la plupart le savent, se rendent compte, et connaissent. Beaucoup cependant oublient. Dans la circonstance actuelle, il nous paraît pratique d'y revenir.

Le délégué ne doit pas être envisagé de près, car il ressemble trop au commun des mortels; De tous, il a les qualités, et surtout les défauts.

Il est nécessaire que sa personnalité soit vue à travers un prisme flatteur.

Il est urgent que, vue à travers ce prisme, l'on puisse dire! Voilà le représentant d'une population laborieuse, vaillante.

Vu à cette distance, un délégué, doit avoir seulement pour objectifs les intérêts de ceux qu'il est chargé de défendre; abstraction faite des siens propres, s'il en a!

S'il en a! voilà la grande question.

Evitez donc, contribuables de choisir un délégué dont les intérêts sont plus importants que les vôtres car vous en serez toujours les dupes.

Jetiez plutôt les yeux sur une personnalité de moindre importance: chef ouvrier, propriétaire, ou mieux rentier, si vous en avez dans vos murs.

Mais un négociant, mais un armateur prenez garde qu'il ne vous néglige à son intention.

Un exemple

Il y a tantôt vingt-cinq ans environ que la colonie est appelée à élire, tous les trois ans, un représentant auprès du gouvernement de la métropole.

Pendant les quinze premiers années, plusieurs personnalités ont brigué vos suffrages, et vous avez choisi les personnes qui paraissaient devoir défendre le mieux vos intérêts.

Ces personnes, plusieurs d'entre elles, du moins ne possédaient point d'intérêts supérieurs aux vôtres; et si ces délégués n'ont pas fait de bien, ils n'ont du moins point fait de mal.

Plusieurs de ces personnalités, auxquelles l'offre avait été faite, ont, pour une cause ou une autre décliné cet honneur.

Une d'entre elles, que les hommes de quarante ans ont connue à St-Pierre, et dont certainement ils ont gardé un bon souvenir, a décliné l'offre qui lui avait été faite, par une lettre que le Réveil a publiée dans son dernier numéro. Les termes de cette lettre expriment la franchise de son auteur, mais avec des expressions qui n'excluent pas la courtoisie.

Tous les hommes d'un certain âge, en effet ont gardé, dans leur souvenir la figure sympathique de Monsieur le commissaire Cariot, signataire de la lettre en question, écrite alors qu'il avait pris sa retraite. Monsieur Cariot est venu dans la colonie, avec le titre d'ordonnateur, et il a rempli ces fonctions avec la même aptitude, le même zèle, la même droiture, que celle de commandant qu'après coup il a été appelé à remplir.

Les événements ont prouvé, depuis, que ce fonctionnaire intègre et juste avait raison dans sa façon d'apprécier la moralité du mandat de délégué, quel que fut celui-ci, et ces événements lui

ont donné trop raison par ce que va voir.

Le creusage du Barachois

Il y a neuf ans, un jeune homme, M. Louis Légasse, se présentait briguant l'honneur de vos suffrages.

Il avait alors 25 ans environ, ayant fait partie du conseil général pendant une année seulement, il avait pensé en devenir le Président, lorsque un décret supprima cette assemblée coloniale. Avec son esprit dominant et hardi, il se jeta sur cette proie, dont il avait envie, la délégation. A cette époque, on ne prévoyait pas qu'elle serait sa ligne de conduite future; On ne pouvait pas encore redouter les conséquences de son ambition. Pensez donc! prétendre à 25 ans représenter une colonie, à un âge où on n'a aucune expérience. Hélas! sous l'ambition se dissimulaient d'autres convoitises encore imprécises.

Mais il était gros armateur, gros négociant, possédait l'influence voulue, il fut élu.

Pendant ces trois premières années de représentation, il se fit modeste, il étudia le terrain, posa ses jalons et se tint prêt pour sa réélection.

Une seconde fois, il fut élu. Ce fut alors qu'il travailla pour mettre à exécution son premier projet.

Dans l'intervalle, il avait acquis une habitation au fond du Barachois, et de cette habitation il voulait faire sa demeure.

Mais il existait là une cale à laquelle les petits navires seuls pouvaient accoster. Cela ne faisait point son affaire, car, chef d'une grande maison, il possédait des navires d'un grand tirant d'eau.

Il conçut alors l'immense projet de faire, aux dépens des contribuables, creuser le barachois.

Pour arriver à faire exécuter un travail d'une telle importance, il lui fallait une administration à sa dévotion.

Avec les ressources dont il disposait, il trouva (son titre et son argent aidant) facilement des fonctionnaires disposés à écouter favorablement ses propositions.

A quelque distance de là, un gouverneur nouveau nous arrivait. Il était petit, possédait une figure agréable; il avait un langage surabondant, mais fatigant à la longue.

Le discours de bienvenue du maire d'alors donna la mesure de ce qu'on attendait de ce nouveau fonctionnaire, et sa magnanimité réponse ne laissa aucun doute. Le creusage du Barachois n'était plus qu'une affaire de temps.

Notre jeune délégué était alors à Saint-Pierre. Assitôt en possession de son poste, le nouveau gouverneur s'occupa de trouver des fonds avec une maison de crédit quelconque.

Il y réussit sans marchander, contracta au nom de la colonie, dont les droits de douane devenaient la garantie du prêt, un emprunt de 500,000 francs remboursable en 20 années.



Avec les intérêts, la somme annuelle à rembourser fut fixée à 41,000 francs.

C'était donc une somme de 820,000 francs dont la colonie s'imposait la défense, comme frais de ces deux précédentes élections à la délégation.

Notre délégué, dont les intérêts étaient le positif de cet emprunt, ne protesta pas contre une chose aussi monstrueuse. Mais le budget local s'équilibrerait tant bien que mal; alors où prendre ces malheureux 41,000 francs.

La somme fut vite trouvée, avec la complicité de la Chambre de Commerce dont la majorité était alors favorable au projet.

On augmenta de 20 francs par hectolitre la taxe de consommation sur les alcools. Or cette augmentation avait pour résultat de faire payer l'eau de vie 0 fr. 10 de plus par litre.

Cette nouvelle imposition pesait donc principalement sur la classe besogneuse, et ceci pour vingt ans.

Les ressources étaient trouvées, il fallait agir vite. Le gouverneur, ayant derrière lui un homme pressé, termina au plus tôt cette affaire.

Un entrepreneur du Canada fut mandé et on traita avec lui. Cet entrepreneur fit venir tous ses matériaux et se mit à l'œuvre. L'année suivante, sa construction était achevée et il procéda au lancement. La drague était créée.

Le contrat passé avec l'administration obligeait l'entrepreneur à commencer son travail par le creusage d'un large chenal de 18 pieds de profondeur partant de la passe pour aboutir à l'entrée du Pont Boulo.

Ce contrat, tout en étant formel, reçut dès le début un premier accroc: c'est-à-dire, toujours pour obéir aux volontés de l'intéressé, le travail fut commencé par le fond du port au lieu de l'être à l'entrée. Le creusage des abords de la cale de notre gros armateur, délégué tout à la fois, faisait mieux son affaire, au cas où il y aurait interruption.

Une fois ce premier point acquis, on reprit le creusage par la passe, pour le poursuivre dans la direction projetée. Les Canadiens sont gens pratiques, dit-on, mais, dans l'espèce, l'entrepreneur se laissa volontairement prendre aux agissements de notre jeune délégué. Il poussait l'administration en avant, et le Canadien n'y vit rien de compromettant pour ses intérêts.

Lorsque le négociant-armateur délégué fut servi à souhait, une partie seulement de la somme résultant de l'emprunt était dépensée. Alors l'administration, par des moyens qui lui furent inéquilibrés, chercha noise à l'entrepreneur, lequel, fatigué de cette lutte sourde et trouvant par ailleurs à employer son industrie, fut trop heureux d'accepter la résiliation de son contrat qu'on lui proposait. C'était où on voulait en venir.

Le tour était joué. Le travail était loin d'être terminé, mais le potentat

était servi, il était content. Aussi on a vu depuis tous ses navires grands et petits se servir du chenal creusé, accoster la cale du fond, et y opérer sans entraves leur chargement et déchargement.

Le trésor y perd des droits de quai énormes et la maison la plus importante de Saint-Pierre par son trust y gagne des sommes encore plus importantes.

Elle possède en effet toutes les principales cales du Barachois, et indépendamment des droits de quai qu'elle ne paie plus, elle économise des frais de transbordement considérables. On peut dire sans crainte que cette maison encaisse plus que le trésor ne perd.

Voilà le premier acte de la représentation de notre délégué.

Service Postal

Nous allons parler maintenant, aussi brièvement que possible, des quelques faits de moindre importance qui ont suivi ce que nous venons de raconter.

Notre jeune délégué avait en tête d'autres projets, qu'il lui fallait mettre à exécution.

Il avait mené à bien le plus important de tous.

Le reste lui semblait un jeu d'enfant.

La société Saint-Pierraise de navigation à vapeur touchait à la fin de son mandat; il fallait la remplacer.

Pendant neuf années, elle avait fait son service moyennant une subvention annuelle de 67,000 francs.

Elle avait perdu de l'argent.

Lorsque son contrat fut terminé, notre jeune entrepreneur, d'accord toujours avec l'administration, et en attendant que le service régulier fut établi, agit de façon que ce service soit fait provisoirement par une maison de St-Jean, dont il était à Saint-Pierre le représentant. Ce service eut lieu au grand déplaisir de la plupart des contribuables, qui ne pouvaient oublier le mal que nous voulait Terre-Neuve.

Pendant ce temps, l'administration s'occupait de mettre en adjudication le nouveau service. A cet effet, que s'est-il passé entre notre délégué et l'administration? on ne l'a jamais appris d'une façon exacte.

Ce que l'on connaît ce sont les résultats.

La même Chambre de Commerce fut d'avis de porter à 100,000 francs la subvention du service postal, et, pour parfaire à la différence les droits de consommations furent augmentés d'autant.

Une première adjudication eut lieu suivie d'une deuxième, mais personne ne s'y présenta. C'est ce qu'avait prévu notre délégué, et c'est ce qu'il voulait.

Il était d'accord avec l'administration.

Il traita avec elle, selon sa fantaisie à lui, et devint par ce moyen adjudicataire d'un service qui coutait aux contribuables 100,000 francs par an. On

sait par quels moyens il est devenu propriétaire du Pro Patria.

Ce navire s'étant mis à la côte, le contrat imposait à l'adjudicataire certaines conditions qui, n'étant pas remplies, devaient amener la résiliation du contrat.

Ces conditions restèrent lettre morte, et le contrat a été maintenu.

Or, si sa durée doit être de dix années, le million des contribuables y passera. Récapitulons donc.

Creusage du Barachois	820,000 frs.
Service Postal	1 000,000 ,

Nous arrivons au chiffre effrayant de 1,820,000 frs. soit un million huit cent vingt mille francs.

La baleine

Quoiqu'il arrive donc, cette dépense énorme aura été supportée par la colonie dans un laps de temps relativement court.

Voilà le résultat le plus clair des six années de travail de notre délégué.

Est-ce la fin? Hélas, non.

En 1903, il se présente de nouveaux à vos suffrages. Un concurrent, que nous avons tous connu, lui tient tête.

Dans quel trouble la colonie s'est-elle trouvée pendant les quelques mois qui ont précédé cette élection?

Enfin et pour la troisième fois, vous renouvez le mandat de délégué et la même personnalité est appelée à gérer vos intérêts.

Que se passe-t-il alors?

Attendez un peu; notre représentant a l'esprit actif et inventif; il a son moyen, il prétend rendre à la colonie sa splendeur d'autrefois.

Qui ne se rappelle en effet ce navire allemand venu sur rade il y a quelques années, la Panthère. A ce moment, personne ne se doutait de ce qu'il venait faire.

On l'a su depuis et sans le moindre doute. On voulait voir si les capitaux allemands, par suite de la création dans la colonie, d'une usine d'huile de baleine, ne pourraient rendre au pays un semblant d'activité.

Ce n'était, bien entendu, qu'un prétexte: on désirait surtout, tout d'abord, rendre service à un spéculateur allemand, moyennant le versement d'un gros pourboire, et caser un ancien commandité qui, pendant vingt ans, avait été au service de ses maîtres actuels.

L'administration, toujours trop bienveillante pour le nouvel éléphant, multiplia ses démarches auprès des pêcheurs intéressés pour hâter le résultat de cette affaire.

Les petits pêcheurs firent la sourde oreille et protestèrent d'une telle façon que l'éléphant, pour conserver sa bonne réputation, fut obligé de leur promettre qu'il n'y aurait point de baleine.

C'était une grossière tromperie. L'administration continua ses démarches et

de nombreux rapports favorables au projet furent adressés au département compétent.

Le ministre soumit la chose aux armateurs de la métropole, et il fut décidé qu'on ne ferait rien avant cinq années.

Dans cinq ans, y reviendra-t-on ?

Nous ne le croyons pas.

La pêche à la baleine, dans les eaux de la colonie, est de nature à faire courir de trop grands risques, et à causer la ruine de nos nombreuses flotilles de petits pêcheurs.

Le bon côté, s'il en existe, est encore à établir. En somme, dans cette affaire comme dans les autres notre nouvel élu ne travaillait qu'à son seul profit.

Le frigorifique

Le frigorifique est un immense bâtiment; à cette construction sont adaptées des machines à vapeur ayant pour objets de produire, dans les compartiments de l'établissement, une température au-dessous de zéro.

Notre délégué sachant que la colonie ne pouvait s'imposer une aussi lourde dépense, a fait de nombreuses et pressantes démarches pour que la métropole prenne cette dépense à sa charge.

S'il avait réussi, il se serait trouvé du même coup dispositaire d'une construction et d'un appareil dont il aurait pu tirer profit à bon escient.

Refusé, notre délégué a, tout dernièrement, fait courir le bruit que le frigorifique existerait quand même. Ce n'est sans doute qu'un bluff électoral.

D'autre part, nous en doutons, car, que pourra-t-il mettre dedans?

Tous ces vastes projets, qui n'ont pu être mis à exécution, forment à peu près le bilan des actes principaux de notre délégué.

Nous qualifions que ces actes ont été néfastes pour les intérêts de la colonie.

Si cependant nous jetons les yeux, sur la Vigie du 15 Décembre dernier, nous lisons à la première page 1^{re} & 2^{me} colonne les bonnes actions commises par notre délégué: Ainsi, nous le voyons, d'après le journal même de notre délégué, qu'un seul de ses actes se rapporte aux intérêts des contribuables.

Rappelons nous du passé et ne nous faisons pas illusion sur ce que nous réserve l'avenir de notre mandataire: l'asservissement des petits après les gros et les moyens. C'est la suppression de la vie économique de toute une popula-

tion, quand on devrait supprimer le rouge qui fausse la vitalité de ce petit centre de travailleurs et d'industriels.

POUR LE PORT FRANC

La réalité apparaît enfin aux yeux des gens, il a fallu que la misère s'en mêle, il a fallu que nous ayons un pied au dessus de l'abîme pour que nous soyons tous vaincus qu'il n'y a de salut, qu'il n'y a de sauvetage et de sécurité absolue que dans Saint-Pierre Port franc.

Le port franc est le sauveur et le bienfaiteur que tout le monde veut, que tout le monde réclame, que tout le monde souhaite, que tout le monde attend comme le messie.

Le port franc attirera les métropolitains comme les étrangers à revenir traîner avec notre île merveilleusement située pour bénéficier du même privilège que Jersey et Saint Thomas des Antilles.

Les métropolitains, les Américains, les Anglais, les Canadiens et même les Terreneuviens vont redevenir, malgré eux, nos clients; les transactions commerciales de toutes sortes vont reprendre, alléchées, presque forcément par Saint-Pierre Port franc ouvert sans distinction à tous nos voisins.

Plus de tarif général des douanes, de cet associé néfaste du Bait-Bill, qui a été, avec la mauvaise pêche, la cause médiate de notre ruine, de notre décadence coloniale.

Le moment des tergiversations est passé, il n'y a plus de demi-mesures, il faut trancher dans le vif si on ne veut pas succomber dans les transes et dans les angoisses.

Saint-Pierre port franc mais c'est l'aisance assurée à toutes les classes de la société par le travail, c'est le bien-être qui revient pour tout le monde en même temps; c'est le seul moyen de faire renaitre l'armement local en comblant les pertes de la pêche, en redonnant de la vigueur et du courage à la reprise des affaires.

Avec une telle perspective envisagée d'abord par les gens les plus sensés et les plus pratiques, on comprend que tout le monde soit partisan du Port franc sans esprit de parti, mais comme un acte de délivrance de ce marasme qui pèse de toutes parts sur cette trop malheureuse colonie.

Veut-on une preuve que c'est là notre seule planche de salut et que nous y touchons presque? Voici à ce sujet ce que nous recevions au dernier courrier d'une personne bien informée:

Je puis vous assurer qu'avant peu il sera fait le possible pour donner satisfaction à Saint-Pierre.

Si le port franc ne lui est pas tout à fait

accordé, cela viendra de la faute même des intéressés qui n'ont pas su trancher dans le vif pour guérir la plaie, sans quoi c'était acquis: Saint-Pierre port franc. Vous verrez que je suis bien renseigné.

Je ne crains qu'une chose, si on ne fournit pas de fonds illico, que ces bonnes dispositions d'en haut lieu n'aient pas d'effet immédiat.

Amitié et courage.

Comme on le voit, nous sommes bien informé, nous avançons la preuve à l'appui du fait; et si tout le monde est obligé de reconnaître aujourd'hui qu'il n'y a de salut, qu'il n'y a de sécurité que dans le Port franc, en seul y est réfractaire, un seul s'y oppose, Celui qui sollicite vos suffrages pour en faire un abus.

M. Légasse ne veut pas du Port franc, parce que ses intérêts personnels ne sont pas là, il veut régner sur des mercenaires et les exploiter plus à son aise.

Sa seule préoccupation de l'heure présente est d'assurer le paiement de la rente de 100,000 francs par an que nous n'allons bientôt plus pouvoir lui payer.

Son idée fixe, son obsession de ne rien perdre, est de faire payer cette rente, ce service postal par la Métropole, tant il est certain que la colonie est obérée et qu'elle s'enva à pas précipités à sa ruine.

Voter pour Légasse, c'est voter contre le Port franc; c'est voter notre propre ruine! Manifestons donc hautement notre volonté que nous voulons le Port franc, c'est la vie de chacun assurée, c'est la fin de l'exil et un coup de pied à la misère.

Vive le Port franc!

ANNONCES & AVIS

A VENDRE ou A LOUER

1^o L'habitation Th. Clément, se composant de maisons de maîtres, magasins à morue, à sel et à marchandises, boulangerie, écurie, cale, graves, échouerie, jardins et prairies, mesurant environ 210 mètres en longueur sur le rivage de la rade.

2^o Une autre Habitation, à l'est de la première, se composant de maison, cabanes de pêche, saline, échouerie, graves, cours d'eau et prairie, mesurant environ 90 mètres sur le rivage.

(Cette dernière peut être divisée en deux lots.)

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.

